



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

FAFA



ENSEMBLE, ON RECHARGE.

**LA FFF AIDE LES COLLECTIVITÉS ET LES CLUBS AMATEURS À FINANCER
LEUR PROJET D'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES
ÉLECTRIQUES POUR ENCOURAGER L'ÉLECTROMOBILITÉ.**

► RDV SUR [FFF.FR/FAFA](https://fff.fr/fafa)



FFF.fr @equipedefrance @fff



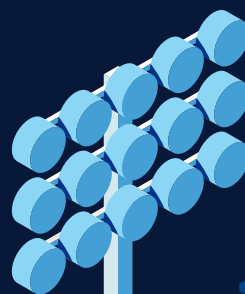
TRANSPORT

FINANCEMENT DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

SAISON 2025 - 2026



FATA 
FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



TRANSPORT

PRÉSENTATION
DU DISPOSITIF

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) d'environ 15 millions d'euros, qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel (LFP) par solidarité auprès du football amateur.

Par l'intermédiaire de ce dispositif, et dans le cadre de son programme RSO #MARQUERDEMAIN, **la FFF souhaite accompagner la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques à proximité des installations sportives utilisées par les clubs de football.**



Dans ce cadre, et sous réserve du strict respect du présent cahier des charges, **le porteur du projet pourra bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50 % du prix du projet** dans la limite de 8 000 € et dans la limite de l'enveloppe financière identifiée par la Fédération Française de Football.

L'aide financière est attribuée par la FFF (par l'intermédiaire du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur) sur proposition de la Ligue régionale correspondante. **Il est donc impératif de contacter son District et/ou sa Ligue d'appartenance avant de créer le dossier.**

Tout dossier de demande de subvention doit impérativement être créé via l'outil informatique FAFA par le District ou la Ligue **si le porteur de projet est la collectivité** après avoir récupéré toutes les pièces justificatives de la part du projet ou **créé informatiquement par le club directement sur Footclubs** s'il est porteur de projet.

INFORMATIONS
UTILES

- ▶ Le porteur de projet (collectivité ou club) est libre de choisir son maître d'ouvrage.
- ▶ Le projet devra à minima comprendre deux bornes de 7kW comme présenté sur le document de présentation du projet **disponible ici** 
- ▶ IZIVIA, filiale de EDF et partenaire de la Fédération Française de Football, est spécialisée dans la mise en place et la gestion de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Si vous souhaitez des informations sur le coût de votre projet, vous pouvez contacter vous rendre sur le site **<https://izivia.com/>** ou contacter IZIVIA par mail **projetclubbff@izivia.com**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ



Le porteur doit être **une collectivité locale en collaboration avec un club support affilié à la FFF** ou directement un club affilié à la FFF ;



Le dossier doit être saisi par votre District d'appartenance **au plus tard 3 mois après la date de commencement des travaux** ;



L'équipement projeté doit être situé **obligatoirement dans un parking public situé à moins de 100 mètres de l'installation sportive utilisée** par le club support affilié à la FFF ou dans l'installation sportive. Le projet concerne l'équipement de stade et non la reprise d'installation existante ;



Le porteur de projet doit **impérativement présenter un plan d'utilisation des installations envisagées** dans le respect des attentes de la FFF énoncées ci-dessus ;

ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES

En tant que bénéficiaire du dispositif, le porteur de projet devra respecter les engagements suivants :



Le porteur de projet doit s'engager à mener à bien le projet **dans un délai de 6 mois** à compter de la date de validation du dossier.



Organiser une inauguration en présence des dirigeants des différentes instances du football (District, Ligue, Ligue du Football Amateur et FFF).



Assurer la visibilité de la contribution de la FFF à l'aide des supports dédiés mis à disposition.

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

A : DÉPÔT DU DOSSIER PIÈCES À FOURNIR

Si le porteur de projet est une collectivité locale, **le District crée le dossier dématérialisé** sur l'outil en ligne FAFA.

Si le porteur de projet est le club, **il crée lui même le dossier dématérialisé** sur l'outil en ligne FAFA. Cet outil est accessible via Footclubs.

OBLIGATOIRE

La fiche-projet dûment complétée et signée par toutes les parties prenantes



La délibération du porteur de projet (délibération du Conseil municipal, courrier du Maire si délégation ou PV du Comité de Direction du club) mentionnant **l'objet du projet, le coût, la demande de subvention et le plan de financement disponible en page 11**



Devis descriptif et estimatif des travaux

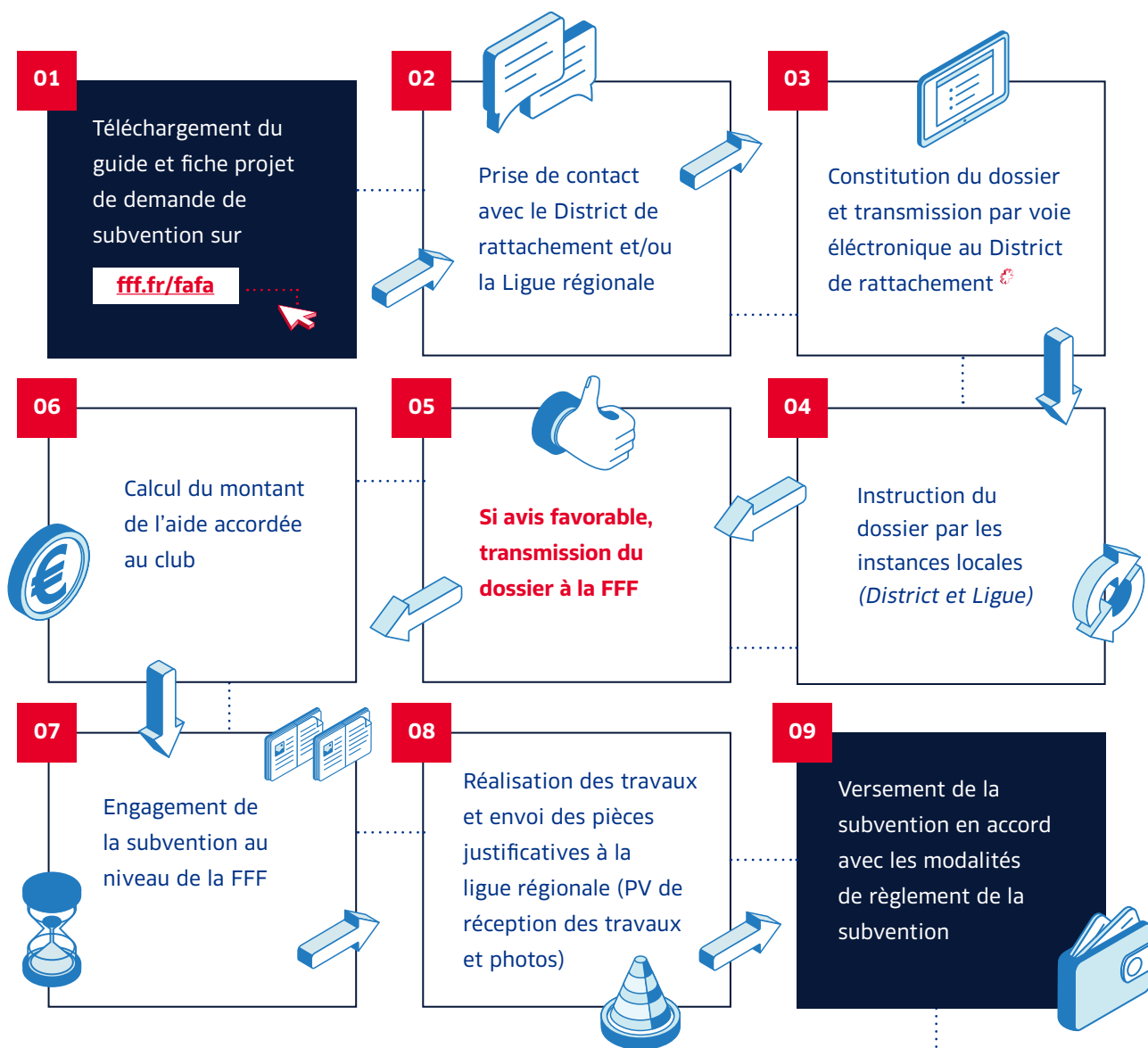


Le plan de situation du projet permettant de justifier de la mise en place à moins de 100 mètres de l'installation du club support.



B CHEMIN DE VIE DU DOSSIER FAFA TRANSPORT

Les différentes étapes d'une demande de subvention **FAFA Transport - Bornes de recharge électrique**



Pour trouver votre District / Ligue de rattachement, cliquez sur le lien suivant :

Fédération Française de Football



► **Si le porteur de projet est une collectivité**, cette dernière doit transmettre l'ensemble des pièces du dossier par mail au District.

► **Si le porteur de projet est un club**, ce dernier doit saisir le dossier via l'outil en ligne FAFA en y accédant via FootClubs. L'ensemble des informations et les pièces du dossier devront y être saisies.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE LA SUBVENTION

Le règlement s'effectue par virement bancaire en un versement à la suite de la transmission des éléments suivants via l'outil informatique :



SOLDE DE LA SUBVENTION

- ▶ Le relevé d'identité bancaire du porteur de projet
- ▶ Le procès-verbal de réception des travaux
- ▶ Des photos des bornes mises en place où sont collés de chaque côté les adhésifs mis à la disposition par la FFF



FICHE PROJET

FINANCEMENT DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

SAISON 2025 - 2026

Les données personnelles recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Fédération Française de Football aux fins de permettre l'instruction de votre dossier dans le cadre d'une demande de subvention pour le financement d'installation(s) sportive(s) via le Fonds d'Aide au Football Amateur. Elles sont destinées à la FFF et à la Ligue et au District concernés. À compter de l'envoi du formulaire, elles sont conservées pendant une durée de 10 années puis supprimées définitivement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer vos droits en s'adressant à la FFF [via le formulaire disponible ici](#) ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégué à la protection des données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cédex 15. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre [« Politique de Protection des Données Personnelles »](#).



FATA >
FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



FICHE PROJET

COORDONNÉES DU PORTEUR DU PROJET

Porteur du projet (maître d'ouvrage) :

Adresse :

CP : Ville :

Numéro National d'Identification (NNI) du terrain :

(Si vous ne disposez pas de cette information, merci de vous adresser à votre District/Ligue afin de renseigner ce champ)

Nom :

Qualité du responsable du suivi du projet :

Tél. : E-mail :

Nom de l'installation :

Adresse :

CP : Ville :

Nom du club support : N° d'affiliation FFF :

Nom, prénom du contact du club :

N° de licence :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : E-mail :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

agissant en qualité de

au sein du club/de la collectivité de, porteur du projet,

déclare m'engager à respecter les conditions de ce dispositif de financement et certifie, sur l'honneur, les informations communiquées dans ce dossier.

Signature
du porteur
du projet

Cachet
du porteur
du projet

Signature de
la/du Président(e)
du club support

Cachet
du club support

Attention : selon la version de votre logiciel Adobe Reader/Acrobat Reader, la fonctionnalité d'insertion d'un fichier peut se limiter au seul format PDF. En alternative, cette fiche projet peut être renseignée manuscritement.

Tous les champs ci-dessus doivent être obligatoirement dûment renseignés. Les signatures doivent être manuscrites et les cachets authentiques



**Date prévisionnelle de début
des travaux (obligatoire)**

Durée de l'opération en mois (obligatoire)

2



FICHE PROJET

PLAN DE FINANCEMENT PROJETÉ

Coût total de l'opération

Hors services récurrents

.....€
TTC pour un club/HT pour une collectivité

Subventions

► Conseil Régional	€	%
► Conseil Départemental	€	%
► Subventions d'État	€	%
► A.N.S.	€	%
► Autres	€	%

Autres financements

► Auto-financement	DIRECT	€	%
	INDIRECT	€	%
► Emprunts		€	%
		€	%

Aide demandée à la FFF

.....€%

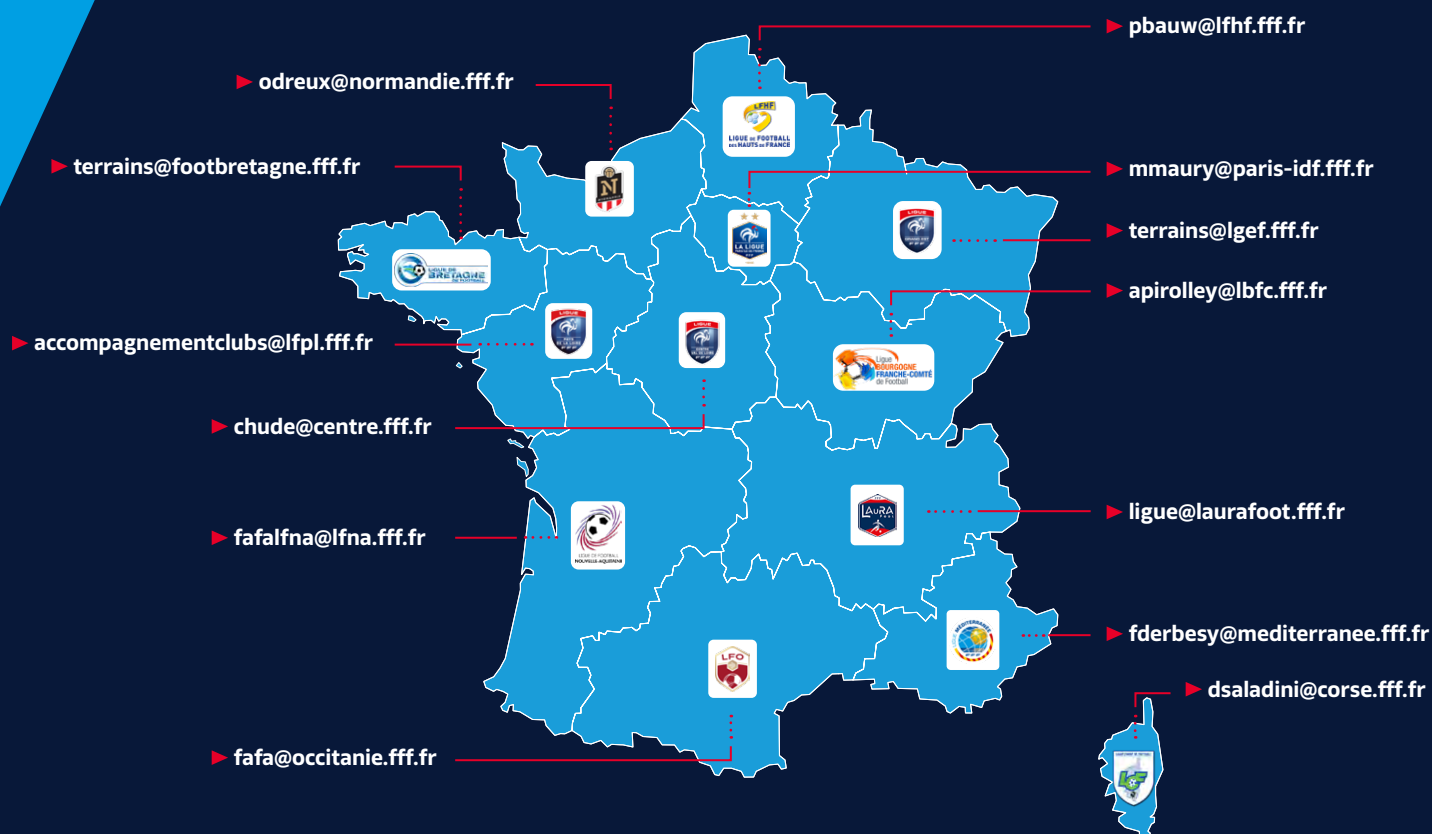
TOTAL€%

RAPPEL

Les travaux exécutés en régie par les agents de la collectivité ne peuvent être valorisés. Seul, l'achat de matériaux est alors comptabilisé. De même, la maîtrise d'œuvre (*Bureau d'études, Architecte, Bureau de contrôle...*), les travaux relatifs à une mise en conformité par rapport à la législation française (*accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, ERP...*) et les frais annexes (*mobilier, électroménager...*) ne peuvent être inclus dans le plan de financement.

CONTACTS

Pour vous accompagner à constituer et déposer votre dossier FAFA Transport - Borne de recharge électrique, veuillez contacter votre District d'appartenance ou le référent régional FAFA :



Pour toute autre demande administrative, vous pouvez contacter :

Cynthia TRUONG

Responsable des financements et aides aux clubs à la Direction du Football Amateur

ctruong@fff.fr